



Le 29 octobre 2021 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

- L. EVERAERE, Maire
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, adjoints
- L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET, conseillers municipaux,
Excusé(s) : C. BECK, qui a donné pouvoir à K. NEFFE, F. DEKEISTER, qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à L. BOUCKAERT, JC. PONSIN, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Date de la convocation : 22 octobre 2021

Le conseil municipal désigne A. DEBRUYNE comme secrétaire de séance.

Le Maire demande l'accord du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Signature d'une convention de mutualisation du service urbanisme réglementaire pour l'instruction et le contrôle des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol avec la CCFI. Le conseil accepte à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion de conseil municipal des 4 et 30 juin 2021.

Le comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

1) Devenir des conteneurs du contour de l'église et de leur terrain d'assise

M le Maire a rencontré, à leur demande, Mme Renaux et M Mallevaey qui ont exposé leur volonté de redynamiser le centre du village par la mise à disposition de locaux commerciaux au sein de l'ancienne maison Morel, mais aussi par la construction d'un local à l'arrière de celle-ci.

En effet, l'activité de tailleur de Mme Renaux se développe et il lui faudrait un atelier de couture. Ils souhaiteraient donc acquérir les deux parcelles près du parking du nouveau cimetière. L'une d'entre elles appartient à la mairie : c'est l'aire de tri des déchets. Parcelle A 546 pour 79m². Ce projet pourrait être mené dans les mois, années à venir. Il est dépendant de l'acquisition de la parcelle voisine.

Le conseil accepte à l'unanimité la cession de ce terrain si le projet venait à voir le jour, d'autant plus que, dans les semaines à venir, la commune devra enlever les bacs à déchets ménagers et à sacs jaune dans le cadre du passage à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

Ne resteraient alors plus que les colonnes à verre et à papier qui pourraient assez facilement être déplacées sur le parking du stade, à côté du nouveau transformateur. La commune pourrait faire construire des dalles béton pour ces deux colonnes, et aussi faire agrandir la dalle de réception des déchets verts. A l'usage, elle s'avère en effet être trop courte.

Le conseil accepte à l'unanimité ce déplacement et les aménagement cités.

2) Fonctionnement de la cantine : changement de prestataire et aide de l'Etat

Du 13 au 17 septembre, tous les élèves fréquentant la cantine ont pu donner leur avis. Le questionnaire a été rempli le soir, en famille.

Face à des résultats plutôt moyens, le contrat avec Dupont Restauration a été résilié au 31/12/2021 et deux autres prestataires ont été questionnés : Api et Sogeres (qui travaille en collaboration avec La Normande).

Sur proposition de la commission jeunesse et affaires scolaires, le conseil décide (10 voix pour, 3 abstentions) de contracter avec la société La Normande à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an. Le prix du repas sera supérieur à l'actuel (2.535€ contre 2.2439€ HT / repas) mais la qualité sera améliorée :

- La commune aura le choix dans la composition du menu entre deux ou trois propositions pour chaque composante du menu (entrée, plat, accompagnement, dessert)
- 20% de produits Bio par cycle (ou issu de la pêche durable)
- Beaucoup plus de produits locaux seront proposés aux enfants

- Au cours de l'année scolaire : au moins 7 animations, 3 temps forts « Odyssée du Goût » et 12 nouvelles recettes. Le tout accompagné de totems et d'affiches en salle de restauration, de supports d'animation.

La commission s'est aussi penchée sur l'aide de l'Etat pour une tarification sociale des cantines. Si la commune décidait de faire varier le tarif du repas en fonction du quotient familial en proposant 3 tranches minimum avec 3 tarifs distincts dont au moins un est inférieur ou égal à 1€ et un supérieur à 1€, l'Etat verserait 3€ par repas pris et payés 1€ maximum par les familles.

Le conseil décide à l'unanimité de suivre la proposition de la commission et vote l'application des tarifs suivants dès le 8 novembre 2021 :

	Quotient familial	Tarif
Tranche 1	0€ - 700€	0,75€
Tranche 2	701€ - 2000€	1,00 €
Tranche 3	2001€ et +	2,90 €

3) Demande de subvention DETR 2022

Si la commune souhaite faire une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour 2022, il lui faut déposer un dossier avant le 17 décembre 2021. Dans les mois, années à venir, la restauration de la tour de l'église et de son mode de chauffage occupera une grande partie des finances communales. La commune est toujours dans l'attente de l'avis de la DRAC sur le dossier des travaux envisagés. Il n'y aura aucune dépense engagée en 2022, juste le début des procédures.

Pour 2022, il n'y a donc pas d'autres travaux qui pourraient entrer dans les catégories d'opérations éligibles. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne soumettre aucun dossier.

Il y a une bonne nouvelle concernant les travaux route de Bourbourg : le Département subventionnera les travaux à hauteur de 59 000€. Ces travaux ont pris du retard : ils reprendront le 18 novembre. Il faudra donc les payer en totalité sur l'exercice 2022.

4) Suppression de la régie de recettes

La mairie est depuis quelques jours apte à une nouvelle possibilité de règlement de la cantine et de l'accueil périscolaire : paiement en carte bleue sur un site institutionnel spécial : www.payfip.gouv.fr. Il suffit de s'y connecter, d'y renseigner l'identifiant de la collectivité et la référence de la dette et de payer en carte bleue.

Cette nouvelle faculté vient simplifier les démarches des familles et s'ajoute à celles qui existent toujours (chèque à envoyer à la trésorerie d'Hazebrouck à partir du 1^{er} janvier 2022 / paiement en liquide dans un débit de tabac autorisé / virement bancaire classique / titres CESU).

Il conviendrait d'étendre ce nouveau mode de paiement aux prestations d'accueil de loisirs des petites et grandes vacances. Dans ce cas, la régie de recettes créée en 2002 n'aurait plus lieu d'être, le paiement en espèces en mairie se faisant de plus en plus rare.

Si la régie était supprimée, le paiement par chèques-vacances serait toujours possible.

A l'unanimité le conseil décide de supprimer la régie de recettes.

5) Décision modificative

Si il avait été prévu au budget primitif des remboursements de charge pour le personnel en arrêt maladie pour 20 000€ (compte 6419), il n'avait été prévu une augmentation que de 10 000€ (chapitre 012) pour la rémunération supplémentaire des contractuels. Il y a lieu de corriger cette anomalie. Lors du vote du budget, il n'avait pas été prévu de contracter une ligne de trésorerie. Les charges des emprunts étant estimés au plus juste, il convient également d'augmenter de 500€ le compte 6688.

A l'opposé, des économies ont été faites en matière de prestations extérieures pour les bâtiments et la voirie et Engie a remboursé un trop perçu depuis quelques années sur un bâtiment. La décision modificative s'équilibre ainsi entre ces 4 points.

A l'unanimité le conseil vote en faveur de cette décision budgétaire.

6) Signature d'une convention de mutualisation du service urbanisme réglementaire pour l'instruction et le contrôle des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol avec la CCFI

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la commune bénéficie du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la CCFI. Pour formaliser les relations entre la commune et la CCFI, une convention est

proposée à la signature. Elle précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention en cas de contentieux et/ou recours.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

7) Désignation d'un suppléant au sein de la Conférence Intercommunale du Logement de la CCFI

La Conférence Intercommunale du Logement de la CCFI est une instance partenariale coprésidée par le Préfet et le Président de la CCFI. Elle a pour champ de compétences :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, ainsi que les dispositifs spécifiques mis en œuvre tels que le système de cotation de la demande

- la définition d'orientations en matière d'attribution des logements à l'échelle intercommunale (adoption du document cadre en matière d'orientations et de la convention intercommunale d'attribution).

Le Maire est membre de droit du collège des collectivités territoriales de cette CIL. Il faut nommer un suppléant. M Pascal LICOUR est volontaire et désigné.

8) Modification des statuts de la CCFI

La CCFI souhaite adhérer au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique afin de profiter du groupement de commandes avec la Région (lycées) et le Département (collèges) pour l'achat de tableau numérique et autre service numérique informatique pour les écoles du premier degré. Pour cela, il lui faut modifier ses statuts et y ajouter la compétence : « Usages numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de numérique éducatif concernant les écoles du premier degré ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette modification de statuts

9) Avis sur la consultation publique pour l'enregistrement d'une unité de méthanisation – Ioois Energies Agricoles à Wemaers-Cappel

La Préfecture du Nord souhaite avoir l'avis de la commune sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation près du château d'eau à Wemaers-Cappel. En effet, elle est concernée par le plan d'épandage.

L'avis est favorable (1 voix contre, 12 voix pour).

10) Adhésions et retraits du SIDEN SIAN

Différentes communes et intercommunalités souhaitent adhérer ou se retirer du SIDEN SIAN pour une ou plusieurs compétences.

Le conseil les accepte.

Questions et Informations Diverses.

Le recensement de la population, annulé par l'INSEE en 2021, aura bien lieu en janvier-février 2022.

Voici la liste des travaux faits ces dernières semaines ou en cours : confection d'une rambarde et installation d'un portail à l'école maternelle, plantations de 1 000 bulbes d'hiver-printemps, nouvelles plantations en remplacement de plates-bandes anciennes, entretien des fossés, maintenance du matériel d'entretien, des chaudières, réparation de menuiseries à l'église, pose d'un ralentisseur, taille des tilleuls autour du cimetière,

...

La commune de Bollezeele a été contactée pour étudier la gestion des eaux pluviales qui arrivent sur le territoire communal.

Le chambre d'agriculture informe que les 2 et 3 novembre sera organisée une collecte des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), des bidons lessiviels d'élevages et sacs papier de semences traitées.

Le stationnement sur le trottoir pose encore problème, route de Bourbourg et route de Broxeele.

Lors du dernier conseil d'école, il a été acté qu'il n'y aurait malheureusement pas de classe découverte cette année.

Monsieur le Maire souhaite remercier Véronique Pollet pour la gestion des réservations de la salle des fêtes.

La séance est levée à 21 h 55.